

## Le budget communal

### Baisse des dotations :

Comme vous le savez, le budget communal est composé, en recettes, de trois grandes lignes : les dotations versées par l'État (pour l'essentiel, la **DGF** ( Dotation Globale de Fonctionnement ), la part communale des impôts locaux et le produit des ventes de bois ; le tout s'élevant à environ 80 000€.

Vous avez pu lire dans la presse et/ou entendre dans les médias que l'État a décidé de baisser le montant de la **DGF** en 2015, 2016 et 2017. Pour Buthiers, en 2015, la baisse a atteint 10% de la DGF soit 2 500€. La **DGF** va baisser à nouveau d'environ 2 500€ en 2016 et 2017. Les baisses sont cumulatives. En 2017, c'est donc une ponction de 2 500€ qui nous attend.

Le propos, ici, n'est pas de commenter le bien fondé de cette politique. Quoi qu'il en soit, chacun comprendra qu'une baisse de près de 10% des recettes communales n'est pas facile à gérer.

### 3<sup>ème</sup> solution : économiser sur les frais de fonctionnement.

En 2015, le Conseil municipal a opté pour cette dernière solution : des travaux qui jusque là étaient externalisés ont été effectués par l'équipe municipale : entre autres, les travaux d'entretien de la station d'épuration, l'entretien du matériel : tondeuse, débroussailleuse, les petits travaux d'électricité etc... Nous avons fait aussi l'économie du débroussaillage des chemins ruraux, aidés, il faut le dire, par la sécheresse de cet été qui a limité la pousse des végétaux. Tout ceci a permis d'économiser près de 2800€. Le vide grenier a également généré une recette nette de 1500€ au profit du **CCAS**. (Centre Communal d'Action Social)

### Comment faire ?

#### Plusieurs solutions sont possibles :

Il existe une solution facile : augmenter les impôts ; il est vrai que les taux d'imposition de notre commune que ce soit pour la taxe foncière comme pour la taxe d'habitation sont faibles comparés aux taux des communes de même importance. Mais dans un contexte d'imposition globale très élevée (impôts sur le revenu, impôts locaux niveau départemental, communauté de communes et commune), même le Président de la République reconnaît que les impôts sont trop élevés, et de chômage important, le Conseil municipal n'a pas souhaité retenir cette solution en 2015.

#### Autre solution :

Réduire nos investissements : ils sont déjà très faibles, trop faibles si nous voulons maintenir le patrimoine communal en état et si possible améliorer la qualité de notre environnement.

En 2016, nous poursuivrons sur cette voie en renouvelant ce que nous avons fait en 2015 mais en allant encore plus loin pour compenser la nouvelle baisse de 2016. Nous avons renégocié les contrats d'assurance, de téléphonie ... pour un gain de l'ordre de 1800€ par an et le Conseil a pris la décision de limiter l'éclairage de rues. L'éclairage public sera coupé de minuit à 5 heures du matin ce qui permettra une économie d'énergie salubre pour la planète mais aussi une économie de l'ordre de 2000€ pour la commune qui s'ajoute aux économies d'électricité liées à la rénovation du réseau.